

Découvrez notre campagne de sensibilisation contre la fraude.

Pour vous assurer de bien recevoir nos newsletters, ajoutez l'adresse [contact-email@maratp.fr](mailto:contact-email@maratp.fr) à votre carnet d'adresses.

**maRATP**

**TOUS UNIS CONTRE LA FRAUDE !**

- Mais oui fraude...  
Ce ne sera pas la première fois.

Dans les transports, la fraude répétée, c'est maintenant jusqu'à 6 mois de prison et 7500 euros d'amende.

Ile de France RATP SNCF STIF

**FRAUDEURS POUR VOUS LES RÉGLES ONT CHANGÉ**

RATP DEMANDEZ NOUS LA VILLE

Du 20 septembre au 4 octobre, la RATP lance conjointement avec SNCF, le STIF et la Région Ile-de-France, une grande campagne de communication visant à sensibiliser les voyageurs contre la fraude dans les transports.

Trois messages différents sont relayés par des visuels très impactants afin d'expliquer aux voyageurs que les règles ont changé, suite au vote de la loi Savary du 22 mars 2016 relative notamment à la lutte contre la fraude et les incivilités dans les transports, et leur rappeler les peines encourues.

**EN SAVOIR PLUS**

Dans les transports, fuir lors d'un contrôle c'est maintenant jusqu'à 2 mois de prison et 7500 euros d'amende.

- Et si tu te fais contrôler ?  
Bim, tu cours très vite !

Ile de France RATP SNCF STIF

**FRAUDEURS POUR VOUS LES RÉGLES ONT CHANGÉ**